

REVUE DE PRESSE



16/12/2025



FONCTION PUBLIQUE

ÉCONOMIE SOCIAL

Espérance de vie : l'écart se creuse entre les personnes les plus aisées et les plus modestes

Les femmes appartenant aux 5 % les plus riches de la population peuvent vivre jusqu'à dix-sept ans de plus que les hommes issus des 5 % les plus pauvres, selon l'Insee.

Par Béatrice Madeline

Publié hier à 17h00, modifié hier à 20h50 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



A La Maison Astrolabe, une résidence pour personnes âgées, à Cahuzac-sur-Vère (Tarn), le 16 janvier 2024. MATTHIEU RONDEL/AFP

« *Selon que vous serez puissant ou misérable...* » Chacun connaît l'adage et ses conséquences sur de multiples aspects de l'existence, depuis la taille du logement jusqu'au niveau d'éducation et aux loisirs des enfants. Sans surprise, les inégalités ont également des conséquences sur l'espérance de vie : plus un individu est aisé, plus il peut espérer vivre longtemps. Cet écart entre riches et pauvres, frappant, s'est encore accru depuis 2012, constate l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), dans une note publiée lundi 15 décembre.

Un homme modeste a ainsi sept fois plus de risques de décéder dans l'année de son 50^e anniversaire qu'un homme aisé. Chez les femmes, qui vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, c'est à 65 ans que l'écart entre les catégories sociales est le plus fort : les plus modestes ont six fois plus de risques que les plus aisées de décéder dans l'année. Si l'on compare l'espérance de vie des femmes appartenant aux 5 % les plus riches de la population aux hommes issus des 5 % les plus modestes –

les deux extrêmes, en somme –, les premières peuvent vivre jusqu'à 88,7 ans, soit dix-sept années de plus que les seconds, qui ne peuvent guère se projeter au-delà de 72 ans.

Loin de s'amenuiser au fil des ans, cette injustice a progressé sur les quinze dernières années. L'Insee a pris en compte l'évolution de l'espérance de vie entre deux périodes : 2012-2016 et 2020-2024. Ces périodes de quatre ans permettent de prendre en compte un nombre de décès suffisant pour établir des données solides. Premier constat : l'espérance de vie, entre ces deux périodes, n'a progressé que faiblement. Les femmes ont gagné 0,2 an et les hommes 0,6 an. Cela s'explique d'une part par la pandémie de Covid-19, et d'autre part par un effet de génération. Les personnes nées entre 1941 et 1955, qui arrivent à partir de 2020 dans ce qu'il est convenu d'appeler le troisième âge, ne voient pas leur mortalité diminuer, contrairement aux générations suivantes, car cette génération est fortement touchée par les maladies liées au tabac ou à l'alcool.

Surtout, aussi faible soit-elle, cette évolution de l'espérance de vie entre les deux périodes considérées n'a pas touché les classes sociales de la même manière. Pour le quart le plus modeste de la population, elle a même globalement diminué, tandis qu'elle progressait pour les plus aisés. L'écart entre les 5 % les plus modestes et les 5 % les plus aisés est ainsi passé de 8,3 à 8,7 ans chez les femmes et de 12,7 à 13 ans chez les hommes.

« Ceci signifie que la part des causes de décès les plus inégalitaires socialement a augmenté entre 2012-2016 et 2020-2024 », soulignent les auteurs de la note. De quoi s'agit-il ? Le niveau de vie, d'abord, a un impact direct sur la santé. Selon les chiffres de la Sécurité sociale publiés en 2025, parmi les personnes appartenant aux 20 % les plus modestes de la population, 3,2 % déclaraient en 2023 avoir renoncé à des examens médicaux pour des raisons financières.

Particularismes culturels

Ensuite, la catégorie sociale, le métier comme le diplôme influent sur l'état de santé des individus, car ces éléments déterminent les conditions de vie, l'exposition aux risques professionnels (accidents et maladies) et aux comportements à risque. Par exemple, le tabac reste un marqueur social fort, souligne une enquête de Santé publique France publiée en octobre : en 2023, les non-diplômés et les personnes de niveau inférieur au bac étaient deux fois plus nombreux à déclarer fumer tous les jours que les diplômés du supérieur. A noter que le lien de causalité est parfois renversé : un faible niveau de vie peut être la conséquence, et non la cause, d'une mauvaise santé. Celle-ci peut en effet limiter la possibilité de poursuivre des études, d'accéder à certains emplois, ou même d'exercer un emploi parmi les plus qualifiés.

Lire aussi | [L'écart se creuse dans le monde entre espérance de vie et espérance de vie en bonne santé](#)

Le niveau de vie ne fait pas tout, cependant. A revenu égal, l'espérance de vie dépend aussi de la géographie. Cette inégalité s'explique par les particularismes culturels, comme les habitudes alimentaires, l'environnement et la pollution, mais aussi les disparités d'accès aux soins. Toutes choses égales par ailleurs (âge, sexe et revenus), on vit plus longtemps dans les Pays de la Loire, en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, trois régions par ailleurs plutôt bien dotées en médecins et équipements médicaux. On vit moins longtemps, en revanche, en Normandie, dans le Grand-Est et dans les Hauts-de-France, la région où la mortalité est la plus forte.

Béatrice Madeline

Jeux

Découvrir

SOCIÉTÉ HANDICAP

Santé mentale et handicap : mieux évaluer les dépenses publiques en calculant les « coûts évités »

Malgré leur coût élevé – 64,5 milliards d’euros pour le handicap, 27,8 milliards pour la santé mentale –, les politiques publiques sont peu analysées, regrette un rapport de la commission d’enquête parlementaire à paraître mercredi. Ses rapporteurs estiment que l’investissement dans la prévention serait plus efficace.

Par Anne-Aël Durand

Publié aujourd’hui à 09h00, modifié à 09h05 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Un patient et des membres du personnel médical dans la cour d'un hôpital psychiatrique, à Bondy (Seine-Saint-Denis), le 7 mai 2020. LOIC VENANCE/AFP

Une « catastrophe annoncée », des « pertes de chance » et des « coûts indirects » en dizaines de milliards d’euros : tel est le bilan peu reluisant d’une commission d’enquête parlementaire sur « *les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap, et les coûts de ces défaillances pour la société* », dont le rapport doit être présenté mercredi 17 décembre au terme de dix semaines d’auditions et de visites de terrain.

Lancée par le groupe socialiste de l’Assemblée nationale, cette commission a rapproché ces deux thématiques distinctes car « *le constat de carence était convergent dans les difficultés d’accès aux soins et d’accompagnement* », explique le rapporteur, Sébastien Saint-Pasteur (Parti socialiste, Gironde). Les

besoins de la population augmentent fortement, alors que la prise en charge reste stable ou se dégrade, notamment par manque de personnel, ce qui entraîne un « *effet ciseau* » avec une baisse de la qualité de soins, des obstacles administratifs ou des droits non respectés.

« *Dans les deux secteurs, on a des dispositifs pas toujours lisibles, accessibles ou en lien les uns avec les autres. Parfois, ce sont des expérimentations liées à des appels à projets, pas toujours évaluées ou pérennisées* », complète la présidente de la commission d'enquête, Nicole Dubré-Chirat. La députée Renaissance du Maine-et-Loire avait déjà dressé un constat similaire dans un rapport sur les urgences psychiatriques, publié fin 2024. Mais ce nouveau rapport présente un autre prisme : comment mieux gérer les dépenses publiques et mesurer les « *coûts évités* », c'est-à-dire les économies potentielles générées par une prise en charge efficace, à court ou à long terme ?

Lire aussi | [L'IA, des « outils incroyables » pour les personnes en situation de handicap](#)

Car les montants investis sont élevés. Dans le champ de la santé mentale, les dépenses de l'Assurance-maladie s'élèvent à 27,8 milliards d'euros en 2023, davantage que pour les cancers. Pour le handicap, l'effort national consenti par l'Etat, la Sécurité sociale, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ou les départements atteint 64,5 milliards d'euros en 2024, en hausse de 40 % depuis 2010.

« Grand vide de données »

Mais le coût pour la société est plus vaste : outre les dépenses médicales et médico-sociales, il englobe des effets économiques indirects en termes de perte de productivité et de qualité de vie. Ces analyses du « *fardeau global de la maladie* » restent par nature imprécises, toutefois des ordres de grandeur cohérents se retrouvent dans les études de plusieurs pays comparables. En France, la Fondation FondaMental l'a évalué à 163 milliards d'euros en 2023 pour les maladies psychiatriques.

En revanche, concernant le handicap, « *la grande variété de situations grève considérablement les possibilités d'évaluation médico-économiques, et un grand vide de données prévaut* », déplore le rapport. A titre indicatif, pour le seul trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), l'association HyperSupers TDAH estime les coûts indirects à 17 milliards d'euros.

Lire aussi | [Pour les jeunes en situation de handicap, un difficile chemin vers l'emploi](#)

Selon une évaluation publiée en octobre par la Fondation Malakoff Humanis Handicap, le coût de la prise en charge d'une personne ayant un autisme modéré sur l'ensemble de sa vie passe de 4,2 millions à 2 millions d'euros en redéployant les efforts sur la scolarisation, l'accompagnement vers l'emploi et le logement autonome, plutôt que de financer la cessation d'activité d'un parent durant l'enfance puis l'hébergement en foyer de vie à l'âge adulte. Sébastien Saint-Pasteur insiste aussi sur la nécessité d'investir dès l'école. « *Il y a des défaillances de prise en charge majeures, 50 000 élèves sans AESH [accompagnants d'élèves en situation de handicap] à la rentrée, ce sont des familles qui arrêtent de travailler, qui deviennent allocataires de la solidarité nationale au lieu d'être contributrices, et on n'a pas d'études sur ce coût.* »

« Repérage précoce »

Le rapport recommande de créer une agence nationale de l'étude d'impact s'appuyant sur les experts existants (Cour des comptes, inspections générales, Santé publique France...) pour proposer des méthodologies basées sur les coûts indirects et évités de chaque politique publique. « *Il faut une évaluation systématique pour soutenir des dispositifs qui marchent : le logement inclusif, qui coûte moins cher que l'institutionnel classique, l'emploi accompagné, la ligne de prévention suicide...* », détaille Sébastien Saint-Pasteur. *On attend des pompiers et de la police qu'ils soient efficaces, cela doit aussi être le cas pour la solidarité et l'inclusion.* »

Le député de Gironde préconise de lancer une première « *task force* » de ce type sur la santé mentale, alors que la grande cause nationale lancée en 2025 vient d'être prolongée pour 2026. Sur le handicap,

il souhaite créer un tableau de bord national, décliné localement, pour connaître les disparités territoriales concernant les réponses des maisons départementales des personnes handicapées, les listes d'attente, les offres de soins et les ruptures de parcours.

Lire aussi | [Remboursement intégral des fauteuils roulants : « On ne va plus parler d'argent, mais des besoins »](#)

Une attention particulière est portée sur l'école, avec l'objectif d'y faire intervenir des professions paramédicales comme les orthophonistes (en augmentant leur nombre), pour améliorer le suivi des élèves en situation de handicap, et d'adapter les enseignements afin de diminuer le recours systématique aux AESH. Mais aussi d'améliorer le statut de ces personnels de l'éducation nationale – un propos qui devrait trouver de l'écho alors que des AESH organisent une grève mardi 16 décembre pour demander à être reconnus comme fonctionnaires de catégorie B.

Sur la santé mentale, le mot d'ordre principal est d'investir dans la prévention, des jeunes jusqu'aux personnes âgées, et d'inclure les psychologues cliniciens dans l'organisation des soins en étendant leur conventionnement – des remboursements de consultation existent déjà dans le cadre du dispositif Mon soutien psy pour les troubles légers à modérés. *« Si on met en place du repérage précoce, du dépistage à bon escient, on évitera des aggravations. Mais pour mesurer exactement l'impact en qualité et en coût évité, il faut avoir des statistiques et des études sur un temps plus long »*, estime Nicole Dubré-Chirat.

Anne-Aël Durand

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

Cinq auteurs vous partagent leurs secrets d'écriture

Festival Chaleur humaine 2026

Enregistrement en public, rencontre, ateliers...

Soirée de lancement : Bilan du Monde 2026

Participez à la soirée et pré-commandez votre Bilan

Voir plus

EN CHIFFRES

Impôts : malgré les réformes, la lutte contre la fraude fiscale plafonne

Malgré des moyens renforcés et des outils innovants, la lutte contre la fraude fiscale peine à produire des résultats. La Cour des comptes appelle à une révision stratégique pour mieux évaluer l'ampleur de la fraude et améliorer l'efficacité des contrôles.



La Cour des comptes pointe que la fraude fiscale reste « mal cernée et non chiffrée » et que la lutte ne se traduit pas par une hausse des recettes malgré une décennie de renforcement des moyens informatiques et juridiques. (Bertrand GUAY/AFP)

Par **Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon**

Publié le 16 déc. 2025 à 10:18 | Mis à jour le 16 déc. 2025 à 10:29



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

L'administration a beau avoir fait évoluer ses techniques de lutte contre la fraude fiscale, ses efforts ne se traduisent pas dans les chiffres, déplore la Cour des comptes. Dans un rapport publié ce mardi, les magistrats s'étonnent du décalage entre les nombreuses lois

(2013, 2018), articles de lois de finances (de 2019 à 2021) ou plan contre la fraude (en 2023) qui se sont succédé en dix ans, et les résultats de cette lutte.

Malgré sa forte présence dans le débat public, la fraude fiscale demeure « mal cernée et non chiffrée », constatent-ils. En dépit des réformes, « la connaissance de l'ampleur de la fraude commise n'a pas progressé ». Et surtout, les sommes recouvrées par les limiers du fisc stagnent.

Des constats peu encourageants

Alors que les recettes des impôts et taxes encaissées par la Direction générale des finances publiques ont bondi de 44 % ces dix dernières années pour atteindre 718 milliards d'euros en 2024, les résultats du contrôle fiscal n'ont pas du tout suivi la même trajectoire. Les sommes mises en recouvrement **avoisinent toujours 20 milliards d'euros**, avec même un léger recul (20,1 milliards en 2024, contre 21,2 milliards en 2015). Et les sommes réellement recouvrées en représentent toujours à peine une grosse moitié (11,4 milliards d'euros en 2024, contre 12,2 milliards en 2015).

LIRE AUSSI :

- **Trois chiffres à savoir sur la lutte contre la fraude fiscale et sociale**

A ces constats peu encourageants, la Cour ajoute une troisième critique. « A rebours de l'intention affichée du législateur, la fraude fiscale n'est ni plus fréquemment, ni plus durement sanctionnée qu'il y a dix ans », résume son rapport. Pire, le nombre de poursuites a paradoxalement diminué depuis la réforme de « verrou de Bercy » (mettant fin au monopole de l'administration fiscale pour engager des poursuites pénales pour fraude fiscale).

« Data mining »

L'administration n'a pourtant pas chômé pour se mettre au goût du jour, en déployant notamment de nouveaux outils informatiques, en facilitant l'échange d'information et en durcissant à plusieurs reprises la législation antifraude. Tirant parti de la massification des données, le fisc a cherché à mieux cibler ses contrôles sur les dossiers à forts enjeux, en déployant des techniques de croisement de données (anomalies, irrégularités), ou « data mining », désormais à l'origine de plus de la moitié des contrôles.



La Story

Impôts : le big data et l'IA contre la fraude

[Partager](#)

[+ Suivre](#)

[Acast](#)



17 avril 2025 • 21 min • [Écouter plus tard](#)

[Conditions d'utilisation](#)

« Au cours des dix dernières années, les échanges d'information et globalement la transparence fiscale ont progressé ; les outils de détection automatique des anomalies déclaratives ont atteint une puissance inédite ; la programmation des contrôles fiscaux a gagné en précision », admet la Cour des comptes.

Pourquoi ces réussites ne se traduisent-elles pas dans le rendement global du contrôle fiscal, qui n'a pas progressé, ni dans les sanctions contre la fraude ? La Cour des comptes voit une piste de réponse dans « la diminution des effectifs affectés au contrôle fiscal, elle-même concomitante d'une amplification considérable de la masse des informations mises à disposition de l'administration fiscale ». Cette stratégie assumée s'est certes traduite par de meilleurs ciblés des contrôles, mais son efficacité « a encore besoin d'être étayée », selon la Cour.

« Sortir du flou »

Toutefois, le constat tiré sur les résultats de la fraude « n'est pas nécessairement synonyme d'échec », tempère la Cour. « En l'absence d'estimation de l'écart fiscal ou de la fraude fiscale, la plus ou moins grande efficacité de ces initiatives ne peut pas être évaluée rigoureusement », regrettent les magistrats. « Le croisement de données en masse a profondément modifié les outils et les méthodes de lutte contre la fraude fiscale, il n'en a pas encore bouleversé les principaux résultats. »

LIRE AUSSI :

- **Fraude sociale : comment l'Assurance retraite évite deux fois plus de versements indus grâce à ses contrôles**
- **Lutte contre la fraude : les détails du projet du gouvernement**

Ainsi, les contrôles qui en sont issus ont été à l'origine de 13,8 % seulement des droits et pénalités mis en recouvrement en 2023 (2,1 milliards d'euros), alors qu'ils représentaient 44 % de l'ensemble des contrôles au cours de cette année. »

Une réflexion sur la stratégie de la lutte antifraude paraît donc nécessaire à la Cour. « Il est indispensable au regard de ces constats que l'administration fiscale engage plus résolument les travaux d'évaluation de nature à démontrer la pertinence et l'efficacité de ses choix stratégiques », estime le rapport, qui souligne aussi la nécessité d'enfin « chiffrer l'écart fiscal et sortir du flou quant à la réalité du montant de la fraude ». Bercy n'a pas fait connaître sa réponse à la Cour dans les délais.

Sébastien Dumoulin et Stéphane Loignon

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Finances Publiques

AMF

INTERVIEW

Les DAC sont une forme "d'élite dominée" dont le travail n'est pas toujours "valorisé" (Nicolas Bina, chercheur)

Au travers d'une thèse intitulée "Diriger une administration centrale. Prosopographie de l'encadrement dirigeant de l'État (1990-2025)", qu'il a soutenue le 14 novembre 2025, le docteur et contractuel de l'État Nicolas Bina (1) entend expliquer en détail la composition du groupe social particulier que constituent les directrices et directeurs d'administration centrale. Longtemps oubliés de la littérature scientifique, les DAC présentent selon lui des particularités autour d'un ensemble de valeurs, de trajectoires et de perceptions communes, malgré des différences de parcours. La féminisation de ces postes s'est accélérée, comme pour l'ensemble de la fonction publique, à partir de 2012, mais les femmes présentent selon lui un "rapport distancié au genre". Il met aussi en lumière une forme "d'élite dominée" par les impératifs propres à la fonction.



Nicolas Bina est doctorant en sciences politiques et chercheur associé au Centre Émile Durkheim. AEFInfo - Danae Corte
AEF info : Pouvez-vous expliquer le parcours qui vous a amené à traiter ce sujet en particulier ?

Nicolas Bina : J'ai mené cette recherche de manière autofinancée : à la différence de la plupart des autres doctorants, mes revenus principaux ne viennent pas de la recherche. J'ai d'abord étudié la science politique à l'université, sans viser la recherche dans un premier temps. Au fil de mes études, plusieurs stages en administration centrale et en cabinet ministériel m'ont permis de côtoyer cette population particulière des directeurs et directrices d'administrations centrales. *"Les directeurs d'administration centrale n'apparaissent pas dans la littérature scientifique, ou seulement comme des personnages faisant partie du paysage de l'administration."*

C'est lorsque j'ai commencé à travailler que je me suis mis à la recherche, pour faire cette thèse. Je me suis rendu compte que les directeurs d'administration centrale n'apparaissaient pas dans la littérature scientifique, ou seulement comme des personnages faisant partie du paysage de l'administration, que le seul ouvrage dédié au "personnel de direction des ministères" avait été publié en 1969 (Jeanne Siwek-Pouydesseau, Armand Colin) et que de la donnée existait sur le sujet.

J'avais une intuition assez forte sur l'importance de ce sujet que j'ai eu l'occasion d'approfondir. Assez vite, j'ai pu constituer une base de données avec toutes les nominations de directeurs et directrices entre 1990 et 2025, complété par une autre base de données comprenant des éléments sur l'ensemble de leurs carrières : soit 1 975 nominations de 1 446 personnes, dont une trentaine avec seulement des éléments épars de carrière. À partir de ces données, j'ai identifié douze variables pour caractériser ces individus selon leur sexe, leur âge, leurs études, leur carrière, leurs nominations (voir encadré).

Le DAC, Plutôt un homme, énarque, urbain DE 50 ans

L'exploitation de la base de données permet d'identifier plusieurs caractéristiques des DAC, à savoir les propriétés sociales, scolaires, professionnelles ou liées aux fonctions. Sur l'ensemble des données recensées, 22 % des nominations sont des femmes. Les DAC sont deux fois plus urbains que la population nationale, ont en moyenne 50 ans lors de leur nomination et ont plus d'un enfant (1,5). Les types de formations distinguent une moitié d'ingénieurs, 40 % de généralistes et 10 % de spécialistes. 42 % des enquêtés sont passés par l'ENA. 44 % ont exercé en cabinet ministériel.

AEF info : Quel est le profil type d'un directeur ou d'une directrice d'administration centrale ?

Nicolas Bina : Il n'existe pas réellement de profil type mais un espace social cohérent : toutes les personnes nommées à ces postes, dans tous les ministères et sur un intervalle de 35 ans, se retrouvent autour d'un ensemble de valeurs, de trajectoires et de perceptions communes. On retrouve notamment l'idée du service de l'État qui supplante le "coût" humain et personnel de l'occupation de certains postes, des socialisations communes qui remontent aux études et une légitimation particulière de leurs positions liée à leur nomination en Conseil des ministres.

L'unité de cet espace social n'empêche pas l'identification de segmentations, selon les variables évoquées plus haut et à différents moments des trajectoires. On parvient toutefois à identifier trois grands regroupements quantitativement équivalents : les profils spécialistes, qui occupent plusieurs postes de direction ou qui investissent un sujet tout au long de leur carrière ; les profils marqués par l'occupation d'un poste du corps préfectoral, de la diplomatie ou d'un autre grand corps ; un espace qualifié de "médian" qui rassemble des carrières à la typicité moins affirmée. La part de nomination de chacun de ces groupes évolue au fil du temps.

AEF info : Avez-vous fait des découvertes au sujet de ce groupe social particulier ?

Nicolas Bina : Pas radicalement, au-delà des grandes caractéristiques que je viens d'évoquer. En revanche, j'objective tout un tas de faits et de données qui sont en partie déjà connus des personnes concernées. Il s'agit de ressentis que j'arrive à mettre sur le papier. Je mets par exemple en évidence le fait qu'il n'y a pas de *spoils system* en France : l'idée que l'administration change à chaque élection pour mieux servir un programme politique ne résiste pas à l'épreuve des faits. Si ces résultats ne sont pas nouveaux pour une personne qui évolue dans cet environnement, ils n'ont jamais été prouvés à cette échelle et feront l'objet d'une publication prochaine. Pour arriver à cette conclusion, j'ai observé les nominations à la tête des directions d'administrations centrales dans les six mois qui suivent les nominations de Premier ministre, sans observer de mouvement significatif.

AEF info : Vous parlez d'une féminisation "contrariée", avec 23 % de nominations de femmes DAC recensées depuis 1990. Comment l'expliquez-vous ?

"À poste équivalent, les directrices possèdent davantage de capitaux que leurs homologues directeurs."

Nicolas Bina : On compte neuf femmes nommées entre 1945 et 1983 puis à peine autant jusqu'en 1990, avant une augmentation sensible jusqu'en 2012. C'est l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 2012, qui va réellement modifier la tendance : 27 % de femmes sont nommées à ces postes dès 2012, marquant le début d'une féminisation significative – jusqu'à la quasi-parité de nominations en 2023. La féminisation des positions de direction est décorrélée de la féminisation d'ensemble des ministères.

Cette dynamique montre cependant des disparités importantes : à poste équivalent, les directrices possèdent davantage de capitaux que leurs homologues directeurs. Par exemple : si elles sont énarques, elles seront issues des grands corps et pas "seulement" administratrices civiles ; si elles n'ont pas fait l'ENA, elles auront fait une école de commerce prestigieuse et pas seulement des études universitaires. Par ailleurs, ce travail met en avant les disparités au long cours selon les pôles ministériels : il y a moins de femmes nommées aux Armées, au Quai d'Orsay ou au ministère de l'Intérieur. Cela a longtemps été le cas à Bercy, même si la tendance change. En revanche, la féminisation est plus importante au sein des ministères sociaux, de l'Éducation ou de la Justice.

Le troisième élément de cette féminisation contrariée est que les directrices ont un rapport distancié au genre. Elles n'ont pas forcément vécu de difficultés dans leur carrière liées à leur genre, notamment en raison du fait que la nomination à ces postes ne suit pas les mêmes règles que d'autres fonctions, en l'absence de fondement statutaire ou juridique. Les directrices d'administrations centrales ne sont donc pas représentatives des parcours féminins de carrière dans l'administration.

AEF info : Certaines femmes DAC témoignent-elles tout de même d'avoir eu des difficultés d'accès aux postes les plus prestigieux, même si elles sont minoritaires ?

Nicolas Bina : Je ne peux pas répondre à cette question car il est impossible de hiérarchiser les différentes directions. Aucun élément permet de dire que le poste de directeur général de l'enseignement scolaire est plus ou moins important que le poste de directeur général de la police nationale ou que le directeur des affaires financières des Armées est plus ou moins important que le directeur général du patrimoine et de l'architecture. L'État n'a pas hiérarchisé ces postes – de manière statutaire ou de grade : sans hiérarchisation de ces postes de manière interministérielle, il est compliqué de hiérarchiser l'accès des femmes à ces postes.

En revanche, il est possible de dire que les femmes accèdent moins à certains postes prestigieux. Certaines directions n'ont jamais été dirigées par des femmes. Ce constat est balancé par le fait que ces nominations sont des décisions à la main du pouvoir exécutif et qu'il est plus facile de nommer des femmes à ces postes prestigieux, sans que cela ne présage de la parité au sein des directions, comme évoqué plus haut.

AEF info : Vous parlez aussi de "noblesse désargentée" au sujet des DAC. Que cela signifie-t-il ?

"Les DAC constituent une élite de l'État mais ils sont aussi au cœur de tensions fortes et multiples."

Nicolas Bina : Il s'agit davantage d'une forme d'élite dominée. Ce sont des personnes qui occupent des positions de prestige, avec une carrière éminente et des responsabilités très fortes ; ils tiennent leurs prérogatives du Premier ou de la Première ministre, au gré de délégations de signatures induites par leur nomination. Pour autant, ils sont dominés à différents égards, notamment par les ministres et leurs entourages, qui ne valorisent pas toujours leur travail à sa juste valeur car ils ne répondent des mêmes impératifs. Ce sont des fonctions assez besogneuses, avec des horaires de travail démentiels, des flux continus – tous disent courir après le temps. Certes, ils constituent une élite de l'État mais ils sont aussi au cœur de tensions fortes et multiples. L'idée de cette notion de domination est de temporiser la puissance que l'on peut attribuer à leur fonction particulière.

AEF info : Vous évoquez aussi la "question absente" de l'homosexualité des élites ?

Nicolas Bina : En discutant avec plusieurs collègues chercheurs qui travaillent sur le même environnement (public, ministériel, ...), je me suis aperçu que nous avions tous rencontré des personnes homosexuelles au sein de ces espaces marqués par une forte hétéronormativité des carrières. Pour autant, cela n'apparaît pas dans la littérature scientifique, alors que cela pourrait éclairer la réalité de ces environnements : l'homosexualité est connue mais elle est tue. Je pense que cette question importante mériterait d'être approfondie.

(1) Nicolas Bina est conseiller du directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités au ministère de la Transition écologique.

Emploi (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21301>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 742513  7 min de lecture

Par Danae Corte Publiée le 15/12/2025 à 14h41

La bataille du numérique est devenue une bataille pour la démocratie

Dans les prochaines années, nos décisions seront cruciales pour mettre la révolution de l'IA et du numérique au service de l'intérêt général. C'est l'un des objectifs de l'action du Conseil de l'IA et du numérique, codirigé par Anne Bouverot et Guillaume Poupard.



L'ancienne ministre chargée du Numérique et de l'intelligence artificielle Clara Chappaz, entourée des deux coprésidents du CIANum, Anne Bouverot et Guillaume Poupard, lors du lancement du Conseil en septembre 2025. (Photo Romuald Meigneux/Sipa)

Par **Tribune collective**

Publié le 15 déc. 2025 à 18:15 | Mis à jour le 16 déc. 2025 à 09:55



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

En janvier 2025, plus de 5,5 milliards d'individus utilisaient régulièrement les réseaux sociaux. L'essor fulgurant des plateformes en ligne pose une question épineuse : comment concilier la présence **d'acteurs technologiques tout puissants**, au modèle

fondé sur la publicité ciblée et des contenus toujours plus engageants et addictifs, avec les exigences d'une démocratie apaisée, d'un débat public de qualité et d'un accès à une information fiable et plurielle ? Depuis quinze ans, cette question a été insuffisamment pensée et le constat est désormais clair : la bataille du numérique est devenue une bataille pour la démocratie. Et celle-ci est loin d'être gagnée.

Le numérique n'est pas le seul facteur de l'érosion de la confiance, mais il en amplifie les maux : 81 % des Français déclarent ne pas faire confiance aux réseaux sociaux. Nous avons franchi un seuil inédit, avec **la diffusion en quantité massive de contenus trompeurs**, la polarisation du débat public entretenue par les algorithmes, la dégradation de la santé mentale des enfants, les manipulations informationnelles à grande échelle et l'opacité de certaines infrastructures numériques. Ces phénomènes alimentent un climat d'incertitude et de division où la confiance et le vivre-ensemble s'effritent.

Pourtant, le numérique est aussi un puissant levier d'émancipation, d'accès à la connaissance, à la liberté d'entreprendre. Il peut être un vecteur de transparence, de participation citoyenne et d'innovation au service du bien commun. Y parvenir dépendra des progrès technologiques mais aussi de décisions politiques et de choix collectifs de société.

Façonner les sociétés de demain

Au cours des prochains mois, les orientations françaises et européennes en la matière seront particulièrement scrutées. Une chose est certaine : nos choix et décisions en matière de numérique aujourd'hui façonneront profondément nos sociétés de demain. Au regard des avancées de l'IA générative et à l'approche d'échéances électorales majeures, **les fondements mêmes de nos démocraties seront mis à l'épreuve**. Les années qui viennent seront décisives pour nous permettre, collectivement de tirer parti de la révolution de l'IA et du numérique, au service d'un projet humaniste et d'une société prospère.

LIRE AUSSI :

- **CHRONIQUE – Quand l'IA menace la démocratie**

Lancé en septembre 2025, le Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique placera son action au service d'un numérique de confiance, innovant, ouvert, au service de l'intérêt général. Nous sommes tous concernés ; les décideurs, en prenant des décisions rapides et éclairées - les acteurs économiques, en première ligne pour faire de l'Europe un continent numérique indépendant - les citoyens, sans qui cette révolution ne saurait aboutir - les chercheurs, associations et acteurs du terrain, dont l'implication revêt un caractère impératif.

Le rôle de l'école

La bataille pour un numérique émancipateur passera par des chantiers multiples. Celle de l'intelligence commence à l'école, aujourd'hui soumise à de profondes reconfigurations liées aux technologies. L'école doit prendre en compte l'IA aussi bien comme objet de réflexion que comme support pédagogique, à la condition que cela se fasse en faveur de la formation et de l'émancipation des élèves. C'est pourquoi, le Conseil consacrera ses premiers travaux au long cours à l'éducation à l'ère de l'IA.

LIRE AUSSI :

- **PROSPECTIVE – Demain, des écoles sans prof ?**

En outre, le Conseil s'attachera à clarifier des sujets technologiques complexes comme les « agents IA » dont le potentiel de transformation des pratiques suscite autant d'espoirs que de craintes. Les autres préoccupations sont nombreuses : protection des mineurs en ligne et accompagnement des citoyens, garantie des libertés fondamentales dans l'espace numérique, impact environnemental des technologies, protection des créateurs, mobilisation des communs au service de la souveraineté ou encore accès à une information fiable et plurielle sont autant d'objets qu'il faut impérativement penser pour bâtir un numérique fidèle à nos valeurs.

Notre objectif est de contribuer à répondre aux préoccupations de toutes et tous. Une consultation citoyenne est lancée : quels sujets traiter en priorité ? Comment percevez-vous les technologies numériques et l'IA ? Quels formats attendez-vous ?

Anne Bouverot est coprésidente du Conseil de l'IA et du Numérique (CIANum) et envoyée spéciale de la France pour l'IA.

Elle cosigne cette chronique avec **Guillaume Poupard**, coprésident du Conseil de l'IA et du Numérique (CIANum) et directeur général adjoint de Docaposte, et d'autres membres du CIANum :

Antonin Bergeaud, professeur d'économie à HEC Paris.

Marie Cohen-Skalli, co-directrice d'Emmaüs Connect.

Céline Colucci, déléguée générale d'Interconnectés - Réseau des territoires innovants.

Virginie Duby-Müller, députée (Droite Républicaine) de la Haute-Savoie.

Etienne Grass, le global chief AI Officer de Capgemini Invent.

Paul Midy, député (EPR) de Paris-Saclay.

Guillemette Picard, senior vice-présidente de la technologie de production chez Ubisoft.

Constance Rivière, directrice générale du Palais de la Porte Dorée.

Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN.

Sophie Thiéry, présidente de la commission Travail et emploi du CESE.

Serena Villata, directrice de recherche au CNRS.

Anne Bouverot

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Capgemini

Réseaux sociaux

Paris

Haute-Savoie